

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire. Les arrestations à New-York en 1902

Journal de la société statistique de Paris, tome 44 (1903), p. 316-320

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__316_0

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

LES ARRESTATIONS A NEW-YORK EN 1902.

Le nombre des arrestations opérées, en 1902, dans la ville de New-York s'est élevé à 105 431, dont 84 177 hommes et 21 254 femmes; ce chiffre avait été de 95 555 en 1901. La proportion des femmes est restée la même, 20 p. 100.

L'augmentation constatée en 1902 porte principalement sur trois catégories de délits : mauvaise conduite, 2 894; ivrognerie, 1 126, et contraventions aux ordonnances de police, 3 795, soit un total de 7 815, ou les huit dixièmes environ du montant de l'augmentation générale

La loi nouvelle (*Cumulative Sentence Law*), autorisant les envois dans des maisons de travail pendant six mois, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1902. La durée de ces internements n'est de six mois que si le détenu est un délinquant d'habitude et est tombé plusieurs fois sous le coup de la loi. Le premier envoi dure cinq jours; le deuxième, vingt; le troisième, quarante; le quatrième, quatre-vingts; le cinquième, cent soixante; et les autres envois, à partir du sixième, six mois.

Dans les premiers jours d'août, l'application de la loi fut suspendue, par décision de la cour suprême, ses dispositions ayant, paraît-il, un caractère inconstitutionnel. Il a été appelé de cette décision en décembre.

Pendant les six mois de son exécution, 336 hommes et 527 femmes, formant un en-

semble de 863, furent internés de la sorte sous l'inculpation d'ivrognerie ou de mauvaise conduite. Les effets de cette loi, on le comprend, seront de réduire le nombre des arrestations, par suite de l'internement forcé et prolongé des ivrognes et autres perturbateurs de la paix publique. Les vagabonds sont également visés par cette loi, avec des conditions spéciales.

La loi qui correspond à notre législation sur le sursis conditionnel, la *probation Law*, continue de produire des résultats satisfaisants. En 1901, les nouvelles dispositions n'avaient reçu leur application que pendant trois mois; le tableau suivant, dressé d'après les rapports des divers agents chargés de cette surveillance spéciale, montre quels ont été en 1902 les résultats de l'épreuve imposée aux délinquants en faveur desquels cette faveur a été admise :

Infractions.	Épreuve						
	admise			révoquée.	dont le résultat est ignoré.	terminée.	en cours d'exécution.
	en faveur		au total.				
	d'hommes.	de femmes.					
Ordonnances de police. . .	9	"	9	"	1	8	"
Mauvaise conduite . . .	418	224	642	35	62	376	169
Gens sans aveu	339	"	339	15	35	80	209
Ivrognerie.	204	42	246	8	25	147	66
Vagabondage	14	15	29	1	2	23	3
Autres	1	10	11	"	"	11	"
Totaux.	985	291	1 276	59	125	645	447

Le nombre total des individus arrêtés pendant l'année a été, nous l'avons vu, de 105 431, dont 60 817 ont été jugés. Voici quel a été le mouvement de ces affaires depuis dix ans :

Années.	Nombre des individus arrêtés.			Nombre des individus jugés.		
	Total.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Total.
1893	85 362	67 143	18 219	37 409	13 625	51 034
1894	101 620	79 872	21 748	48 418	17 213	65 631
1895	112 719	91 033	21 686	58 372	16 194	74 566
1896	112 160	94 968	18 092	61 008	12 529	73 537
1897	112 637	94 017	18 620	63 710	13 149	76 859
1898	101 211	82 449	18 762	53 463	13 738	67 201
1899	98 917	77 127	21 790	45 554	15 562	61 116
1900	93 389	73 219	20 170	41 222	13 853	55 075
1901	95 555	76 422	19 133	41 718	13 216	54 934
1902	105 431	84 177	21 254	47 195	13 622	60 817

Le tableau ci-après indique la nature des infractions graves pour lesquelles ont été arrêtés et jugés les inculpés de 1902 :

Nature des infractions.	Individus arrêtés.			Individus jugés.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Félonie.	8 453	1 012	9 465	4 644	376	5 020
Coups graves	1 115	91	1 206	557	46	603
Tentative de suicide.	244	158	402	23	6	29
Vol avec effraction	1 530	20	1 550	1 042	5	1 047
Vol grave.	2 909	616	3 525	1 707	256	1 963
Homicide	381	26	407	308	22	330
Recel.	199	15	214	57	5	62
Vol avec violence	412	43	455	274	19	293
Délits divers.	13 038	1 524	14 562	6 127	686	6 813
Coups simples.	3 561	247	3 808	1 046	87	1 133
Mauvais traitements envers les animaux.	237	5	242	180	4	184
Établissements de débauche.	201	250	451	96	161	257
Contraventions à la loi sur l'impôt des boissons.	1 781	41	1 822	843	17	860
Maisons de jeux	199	3	202	64	"	64
Loteries	252	8	260	183	6	189
Lois sanitaires.	724	62	786	565	41	606

Pour les infractions de la compétence de la juridiction sommaire, le nombre des arrestations de 1902 se répartit comme suit :

	Arrestations.	Poursuites.
Mauvaise conduite (ivrognerie, tapage, etc.)	50 168	26 278
Contraventions aux ordonnances de police	10 053	7 430
— au repos du dimanche	341	180
Abandon de parents, de famille, etc.	1 644	637
Démence.	951	568
Vagabondage.	4 355	2 767
Individus suspects, gens sans aven.	2 537	"

En ce qui concerne leur origine, les 60 817 individus arrêtés et jugés devant le jury ou devant la juridiction sommaire se distribuent ainsi :

États-Unis	29 193	France.	665
Irlande	10 452	Italie	4 605
Allemagne	4 257	Russie.	3 711
Angleterre	1 145	Grèce	2 709
Écosse.	376	Autres pays	3 704

Le tableau suivant indique l'âge de ces mêmes individus :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Au-dessous de 14 ans	2 010	403	2 413
De 14 à 19 ans.	6 468	677	7 145
De 20 à 29 —	16 827	5 953	22 780
De 30 à 39 —	11 087	3 633	14 720
De 40 ans et au-dessus.	10 803	2 956	13 759
	47 195	13 622	60 817

Sur ce nombre, on comptait 58 724 blancs (46 059 hommes, 12 665 femmes) et 2 093 noirs (1 136 hommes et 957 femmes).

Le montant total des amendes prononcées en 1902 par les tribunaux des divers districts de la ville de New-York s'est élevé à 56 779 dollars et se décompose, comme suit, par nature d'infraction :

Ivrognerie	6 563 dollars.
Mauvaise conduite	38 823 —
Contraventions aux ordonnances de police.	8 902 —
— à la loi sur les boissons.	1 362 —
— au repos du dimanche	592 —
— aux lois sanitaires.	201 —
Autres délits	336 —

Il est intéressant de compléter ces indications par les renseignements de même nature concernant les mineurs de 16 ans arrêtés par la police de New-York pendant l'année 1902 et traduits devant une section spéciale de la Commission des magistrats de cette ville.

Le nombre total des mineurs arrêtés a été de 2 019, dont 896 ont été relâchés et 1 100 retenus ; il n'avait pas été statué au 31 décembre sur le sort des 23 autres.

Parini les 1 100 qui ont été mis à la disposition de la justice, 731 ont été relaxés avec ou sans caution, dont 711 sur parole et conditionnellement ; les 369 autres ont été conduits dans des écoles de réforme ou autres établissements d'éducation et d'apprentissage.

La nature des faits les plus graves reprochés à ces enfants avait été la suivante :

Incendie	1	Outrage à la pudeur	1
Coups graves	21	Vagabondage	6
Coups simples.	40	Contraventions aux ordonnances	
Tentative de suicide.	2	de police.	20
Vols divers	553	Homicide.	1
Mauvaise conduite	365	Faux	3

Sous le rapport de la nationalité, les 1 100 enfants traduits en justice se divisent ainsi :

États-Unis.	860	Italie.	108
Irlande.	5	Russie.	86
Allemagne.	6	Grèce.	1
Angleterre.	8	Autres pays.	25
France.	1		

L'examen de tous les faits qui sont l'objet des statistiques précédentes est confié à un corps de magistrats dont l'organisation et le fonctionnement est assuré dans les conditions ci-dessous :

La ville est divisée en sept districts judiciaires.

La désignation des magistrats chargés d'administrer la justice dans ces diverses circonscriptions a lieu pour une période de six mois et est assurée par les soins d'une commission spéciale (*Board of Magistrates*).

Les cours de district, ainsi composées, tiennent session chaque jour, sauf les dimanches et jours de fête. Un service de permanence est assuré dans toutes ces cours. Elles procèdent, chacune dans ses limites, à l'audition des plaintes et à la rédaction des mandats de justice. L'exécution de ces mandats ne peut être confiée qu'aux officiers de police spécialement désignés par la loi.

En cas de vagabondage et, en général, toutes les fois qu'un ordre émané d'un magistrat peut avoir pour effet de priver une personne de sa liberté ou de la faire condamner à une amende, cette personne est tenue de se présenter devant la cour et de produire tous les témoignages qu'elle croira utiles à sa défense.

Ce sont les magistrats qui fixent les cautions et s'assurent des garanties offertes, qui enregistrent les décisions par lesquelles les condamnés sont libérés, qui, enfin, sont tenus de prendre toutes les dispositions propres à assurer le bon fonctionnement des cours.

On peut juger, par ce qui vient d'être dit, du rôle important joué par la magistrature de la ville de New-York dans la répression des crimes et des délits. Le tableau suivant indiquera, par catégories d'infractions, la mesure des travaux effectués en 1902 par chaque cour de district.

	Hommes.	Femmes.	Total.
1 ^{er} district. Centre street.	17 622	1 796	19 418
2 ^e — Jefferson Market	15 295	6 752	22 047
3 ^e — Essex Market	11 966	1 947	13 913
4 ^e — Yorkville	12 961	5 327	18 288
5 ^e — Harlem.	10 736	1 911	12 647
6 ^e — The Bronx	3 113	350	3 463
7 ^e — West Side.	10 531	3 008	13 539
8 ^e — Cour spéciale aux enfants. . . .	1 876	143	2 019
9 ^e — Sessions spéciales.	77	20	97
Totaux.	84 177	21 254	105 431

Comparativement à l'année 1901, un tiers du montant de l'augmentation générale a été supporté par le 2^e district qui compte en plus, pour 1902, 2 213 hommes et 1 099 femmes. Chaque cour, excepté pour le 7^e district (*West Side*), présente, sur l'année précédente, une augmentation assez importante.

Il est presque inutile d'ajouter que cet accroissement est dû à une plus grande activité de la police.

Pour savoir dans quelles parties de la ville le nombre des arrestations s'est accru, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le tableau suivant. L'astérisque indique qu'il y a eu diminution. Partout ailleurs, on constate une augmentation sur le chiffre de l'année précédente :

TABEAU.

Infractions.	Districts.						
	1 ^{er} .	2 ^e .	3 ^e .	4 ^e .	5 ^e .	6 ^e .	7 ^e .
Contraventions aux ordonnances de police.	2 509	495	716	115	99*	132	93*
Mauvaise conduite.	546	1 066	27	767	727	55	504*
Maisons de débauche.	11	98	13	24	6	5	96
Impôts	121	245	38	39	120	74	193
Jeux	92	90	82	3*	6	4	17
Maisons de jeux.	5	24	33	4	6	4	59
Ivrognerie.	546*	802	28	465	193	55	129
Loteries.	93	56	12	5*	23	•	16
Lois sanitaires.	306*	63	117*	32	9	14	11*

Maurice YVENNÉS.